

# InfoCOUPE

JANVIER 2025

## Forêt domaniale de Meudon

La forêt domaniale de Meudon est gérée par l'Office national des forêts selon un aménagement forestier, document de gestion durable de la forêt.

Aujourd'hui l'ONF prévoit une coupe d'ouverture de chemins d'exploitation sur les parcelles 28a, 30a et 31a et une coupe en futaie irrégulière sur les parcelles 28b et 29a situées sur la commune de Meudon.

### Une coupe d'ouverture de chemins d'exploitation



Les forestiers ont programmé l'ouverture de chemins d'exploitation. Appelés cloisonnements, ces chemins implantés tous les 18 à 24 mètres dans les parcelles, vont permettre de canaliser le passage des engins forestiers, protégeant ainsi les sols. Après leurs ouvertures, la végétation basse (ronces, fougères...) va se développer. Ils seront réutilisés par les engins forestiers tous les 10 ans, lors des coupes de bois. Ils sont régulièrement entretenus.

### Une coupe en futaie irrégulière



Tous les 8 à 10 ans, des arbres d'âges différents sont coupés afin d'assurer la régénération de la forêt tout en maintenant un paysage forestier continu.

### Détails travaux

#### >> Coupe d'ouverture de chemins d'exploitation sur les parcelles 28a, 30a et 31a

Grâce à cette coupe, les forestiers vont **procéder à l'ouverture de chemins d'exploitation**. Appelés cloisonnements, ces chemins vont **permettre de canaliser le passage des engins forestiers, protégeant ainsi les sols**. Après leurs ouvertures, la végétation basse (ronces, fougères...) va se développer. Ils seront réutilisés par les engins forestiers lors des coupes de bois. Ils seront régulièrement entretenus.

#### >> Coupe en futaie irrégulière sur les parcelles 28b et 29a

Cette coupe va permettre de **prélever des arbres d'âges différents afin d'assurer la régénération de la forêt tout en maintenant un paysage forestier continu** et en produisant le bois dont la société a besoin.

>> Les travaux de coupe sur les différentes parcelles démarreront en janvier.

#### Informations coupe

Parcelles **28ab, 29a, 30a et 31a**

Surface **30,75 hectares**

Type de peuplements **Diversité de feuillus**

Date de début des travaux **Janvier 2025**

Durée du chantier **6 mois (en fonction des conditions météorologiques) extraction des bois comprise**

# Qui va couper le bois ?

Cette coupe sera réalisée par une entreprise de travaux forestiers mandaté par l'ONF. Un agent forestier contrôlera régulièrement l'avancé des travaux et la remise en état du site.

## Pourquoi cette coupe ?

**Une forêt bien gérée est une forêt en bonne santé !** La coupe de bois permet d'apporter la lumière nécessaire au bon développement des peuplements et à l'implantation naturelle de semis assurant ainsi la régénération naturelle de la forêt tout en sécurisant l'espace forestier et en produisant le bois dont la société a besoin.

La création de chemins de cloisonnements va permettre de canaliser le passage des engins et des bûcherons afin de protéger les sols forestiers.

Durant l'exploitation, le chantier est interdit au public



## Après cette coupe ?

➤ Les chemins d'exploitation seront entretenus régulièrement afin de maintenir les accès ouverts.

## Où va le bois prélevé ?

Parce qu'avec le bois tout se trie et rien ne se perd les bois font l'objet d'un tri par l'ONF.

Selon leurs qualités, ils seront utilisés :

- pour les produits de qualité, en bois d'oeuvre pour l'industrie du sciage français (construction, tonnellerie...);
- en bois de trituration pour la fabrication de panneaux de particules;
- et enfin en bois de chauffage en circuit court ou pour les plaquettes forestières pour les chaudières franciliennes.

## Plan de la coupe



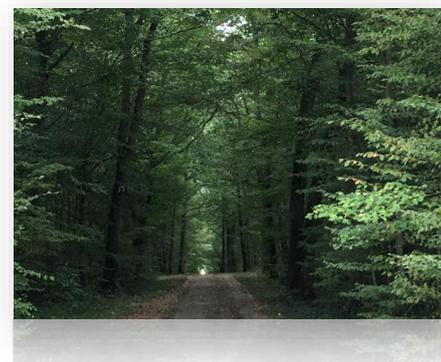
Coupe d'ouverture de chemins d'exploitations complétée par une coupe en futaie irrégulière



## La forêt domaniale de Meudon

Grande de **1100 hectares**, située aux portes de Paris, la forêt domaniale de Meudon est un véritable poumon vert, un élément structurant parmi les espaces naturels de l'ouest parisien. Elle présente un relief escarpé et se caractérise par ses sept étangs qui lui donnent son originalité paysagère.

La forêt est aujourd'hui touchée par le dépérissement de ses peuplements de châtaigniers et de frênes notamment en lien avec des maladies accentuées par le réchauffement climatique. Les forestiers de l'ONF s'emploient à gérer cette forêt en prenant en compte son caractère péri-urbain et afin de la rendre résiliente pour les générations futures.



## Une sylviculture spécifique à l'Île-de-France

Les forêts franciliennes, véritables poumons verts de notre région, sont des espaces qui accueillent de plus en plus de visiteurs pour le loisir, qui préservent la biodiversité mais aussi qui produisent les bois dont la société a besoin. Depuis le 13e siècle ces espaces ont été façonnés par l'homme, assurant ainsi leur régénération et leur caractère durable. Depuis 2017, pour répondre à la demande sociétale, l'Office national des forêts a fait le choix de changer de mode de sylviculture. Les forêts d'Île-de-France sont désormais gérées en futaie irrégulière : les arbres d'âge, d'essence et de taille variés cohabitent sur une même parcelle. Les choix sylvicoles se font arbre par arbre. Les éclaircies régulières et le renouvellement se font simultanément sans avoir recours aux coupes définitives/rases.\* L'aspect boisé de la forêt se trouve maintenu en permanence avec un couvert continu.

\*Attention, les coupes rases restent nécessaires pour quelques cas très particuliers : crise sanitaire, maladies, mise en sécurité...

### Contact :

Agence territoriale Ile-de-France Ouest  
27 rue Edouard Charton  
78000 Versailles  
[ag.versailles@onf.fr](mailto:ag.versailles@onf.fr)



>> Retrouvez toutes les informations travaux en forêt domaniale de Meudon sur [ONF.fr](http://ONF.fr)